

## **Notice d'information sur l'obligation de prendre des cours de norvégien et de connaissance de la société norvégienne**

Il se peut que vous soyez obligé(e) de prendre des cours de norvégien et de connaissance de la société norvégienne.

Veillez contacter au plus vite le centre de formation pour adultes (*voksenopplæring*) de la commune dans laquelle vous résidez pour demander à participer aux cours, ou bien pour demander une exemption. L'obligation de prendre des cours implique que vous devez atteindre un niveau minimum en norvégien ou effectuer 225 heures de cours de norvégien et 75 heures de cours de connaissance de la société norvégienne.

Vous devez vous-même payer ses cours. Il se peut que ces cours soient obligatoires pour pouvoir recevoir un permis de séjour permanent ou la nationalité norvégienne.

Vous pouvez demander à être exempté(e) de cette obligation de prendre des cours si vous pouvez apporter la preuve de connaissances suffisantes en norvégien ou en same (lapon) et sur la société norvégienne. Vous pouvez également demander à être exempté(e) si vous pouvez documenter de raisons particulières de santé ou d'autres raisons graves d'exemptions.

### **Informations pratiques**

Si vous avez des questions ou avez besoin d'informations sur les délais et vos droits, veuillez contacter le centre de formation pour adultes (*voksenopplæring*). Des informations sont également disponibles sur les sites internet [www.imdi.no](http://www.imdi.no) et [www.udi.no](http://www.udi.no)